

COMMUNE : BELLOT

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS¹ (dans l'ordre alphabétique)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance (facultatif - en chiffres)	Nationalité (facultatif)	Suffrages obtenus (en chiffres)
M.	ASTIER Stéphane			187
M.	BAYLE Jérôme			193
Mme	BOREL Emilie			191
M.	DEFER Marc			191
Mme	DEPREZ Sandrine			190
M.	GIRAUDOT Francis			187
Mme	HANEL Pascale			193
Mme	NIEL Nathalie			194
M.	NIGUARD Laurent			179
M.	NIREAUX Jean			185
Mme	PAIX Josiane			190
Mme	PERCHER Sandy			192
Mme	REIGNAUD Christine			188
M.	ROUSSET André			190
M.	THOUVENOT Eric			191

Fait à BELLOT

, le 23/05/2023

Le président,

Les représentants des candidats
ou des listes de candidats,

Les membres du bureau

¹ Le nombre d'élus ne peut dépasser le nombre de sièges à pourvoir soit :

- pour une commune moins de 100 habitants : sept sièges ;
- pour une commune de 100 à 499 habitants : onze sièges ;
- pour une commune de 500 à 999 habitants : quinze sièges.